



Saulcy, le 11 juin 2024

## Permis de construire

### 1.

**Requérant(s)** : Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy

**Auteur du projet** : Sébastien Jallon sàrl, Sur Villeré 4, 2853 Courfaivre

**Description de l'ouvrage** : Construction d'un couvert en bois avec tôles RAL 8014 et toiture en panneaux 3 plis avec bitumé ardoisé gris pour le dégrilleur de la SNEP de Saulcy.

**Cadastre(s), parcelle(s)** : Saulcy, 1352 Lieu-dit, rue Clos des Beugnons, 2873 Saulcy

**Affectation de la zone** : Hors zone à bâtir, -Plan spécial : Aucun

**Dérogation(s) requise(s)** : Dérogation art. 24 LAT; Dérogation LFOR - Distance par rapport à la forêt

**Requête(s) spéciale(s)** : Aucune

**Date de parution du JO** : 13.06.2024

**Début de la publication** : 13.06.2024

**Échéance de la publication** : 15.07.2024

**Ouvrages Description** : Dimensions : longueur 3.2 m, largeur 2.5 m, hauteur totale 3.6 m.

**Dépôt public** de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

### 2.

**Requérant(s)** : Ludovic Jodry, Haut des Côtes 3, 2873 Saulcy

**Auteur du projet** : Ludovic Jodry, Haut des Côtes 3, 2873 Saulcy

**Description de l'ouvrage** : Construction d'un couvert de terrasse / abris de jardin avec mur de soutènement d'un talus

**Cadastre(s), parcelle(s)** : Saulcy, 1118 Lieu-dit, rue Haut des Côtes, Haut des Côtes 3, 2873 Saulcy

**Affectation de la zone** : En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA

**Plan spécial** :Aucun

**Dérogation(s) requise(s)** : Aucune

**Requête(s) spéciale(s) :** Aucune

**Début de la publication :** 11.06.2024

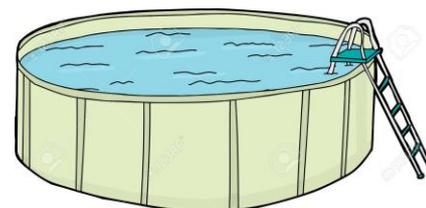
Échéance de la publication : 21.06.2024

**Ouvrages Description :** Dimensions : longueur 13.5 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3.5 m.

**Dépôt public** de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

## Délai pour dépôt de permis de construire durant l'été

Pour information, les demandes de permis de construire (simplifiée et/ou ordinaire) reçues après le 30 juin, seront traitées à partir du milieu du mois d'août. **Aucun permis ne sera délivré durant la période estivale.** Merci de votre compréhension.



## Remplissage piscine

Le beau temps arrive ! Nous remercions d'avance toutes personnes remplissant leur piscine d'en avertir la commune au moins un jour avant par téléphone 032 433 41 30 ou par mail [secretariat@saulcy.ch](mailto:secretariat@saulcy.ch) ou directement auprès de M. Philippe Lovis, fontainier au 079 343 02 40.

Si malheureusement la commune n'est pas avertie, que le fontainier recherche une fuite qui n'existe pas, nous serons dans l'obligation de facturer les frais de recherches. Merci de votre compréhension.

## Recherche de patrouilleurs

La commune de Haute-Sorne est à la recherche de plusieurs personnes pour patrouiller notamment à Bassecourt et Glovelier. L'activité peut être répartie de la manière suivante : une semaine sur deux / moitié de la semaine / ou simplement remplaçant(e), selon les horaires suivants : les lundis-mardi-mercredi (uniquement matin) -jeudis et vendredis de 8h00 à 8h15 et de 11h45 à 12h, 13h15 à 13h30 et de 15h05 à 15h20. **Chaque heure est défrayée Frs. 25.-.**

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter l'administration communal à [info@haute-sorne.ch](mailto:info@haute-sorne.ch) ou 032 427 08 40.



## Terrasse été

**Durant toutes les vacances d'été du vendredi 5 juillet au samedi 17 août à partir de 18h00**, vous pourrez profiter de passer des bons moments en participant aux terrasses de l'été, du vendredi au samedi. Vous avez la possibilité de choisir une date en fonction de vos disponibilités (même s'il n'est pas dans le tableau, et elle sera rajoutée).

Les inscriptions se font directement au bureau communal auprès de la secrétaire, par téléphone au 032 433 41 30 ou par mail [secretariat@saulcy.ch](mailto:secretariat@saulcy.ch), le tableau des dates seront à l'affichage publique. Pour une question d'organisation, nous vous remercions de **vous inscrire jusqu'au 30 juin 2024**.

**La terrasse d'ouverture sera le vendredi 5 juillet avec celle de la commune, à la place de jeu, ou à la salle communale en cas de mauvais temps.**

JUILLET	
vendredi 5	Commune de Saulcy- Place de jeu *
samedi 6	
Jeudi 11	Saulcynéma - place de jeu
vendredi 12	
samedi 13	
Vendredi 19	
Samedi 20	
Vendredi 26	
Samedi 27	

AOÛT	
Vendredi 2	
samedi 3	
vendredi 9	
samedi 10	
vendredi 16	
samedi 17	

**Le jeudi 11 juillet, lors de la terrasse du Saulcynéma, aura lieu un vote à l'urne pour le choix du film (31 août).**

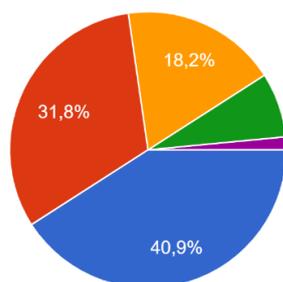
**Les terrasses débutent à partir de 18h00**

*\*Dans un souci écologique, nous vous invitons chaleureusement à apporter votre propre verre lors de la terrasse de la commune. Cette initiative vise à réduire notre empreinte écologique en limitant l'utilisation de contenants jetables.*

## Retour sondage communal Flavia

Concernant le sondage effectué au mois de mars auprès de la population, 66 personnes ont participé (sur 134) participation de 49.25% : 31.8% sont pour une réduction de vitesse ainsi qu e d'autres alternatives (par exemple bosses de ralentissement), 40.9% pour une réduction mais contre d'autres alternatives, 18.2% contre une réduction et contre d'autres alternatives, et 7.6% contre une limitation mais pour d'autres alternatives, 1.5% neutre.

De fait, 72.7% de la population ayant répondu sont pour limiter d'une manière ou d'une autre.



- 1. Pour une réduction de vitesse à 30 km/h dans le village mais contre d'autres alternatives (bosses de ralentissement...)
- 2. Pour une réduction de vitesse et l'installation d'autres alternatives
- 3. Contre une limitation de vitesse à 30 km/h dans le village et contre d'autres...
- 4. Contre une limitation de vitesse, mais pour d'autres alternatives
- 5. Neutre

## Statistiques juin 2024

<b>Total des habitants</b>	<b>270</b>	
<b>Entre 0 et 4 ans</b>	<b>15</b>	<b>soit 5.56 %</b>
<b>Entre 5 et 14 ans</b>	<b>34</b>	<b>soit 12.59 %</b>
<b>Entre 15 et 30 ans</b>	<b>38</b>	<b>soit 14.07 %</b>
<b>Entre 31 et 64 ans</b>	<b>123</b>	<b>soit 45.56 %</b>
<b>Dès 65 ans</b>	<b>60</b>	<b>soit 22.22 %</b>



## Robidog

Selon l'article 16 du règlement concernant la garde et la taxe des chiens : « Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien **ne souille pas la voie publique**, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que **les propriétés privées**. Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.

Dans le village et aux alentours se trouvent 7 Robidog : Chemin des Prés de Saulcy, Cras des Mottes, Haut des Côtes, La Racine, place en dessus du cimetière, rte de Bollement, rue des Tilleuls :

<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/PointsDeCollectes/Saulcy>

De plus, laisser son chien faire ses besoins dans une prairie où paissent des vaches peut avoir de graves répercussions. Une seule déjection peut causer l'avortement d'un bovin. Laisser incognito un petit cadeau sur la voie publique, c'est incivique (et passible d'une amende). Mais laisser son chien faire ses besoins dans un champ, une forêt ou un espace vert sans les ramasser n'est pas sans conséquence non plus.

# Trois règles d'or pour les jours de chaleur

Pour que vous et vos proches traversiez les journées chaudes en toute sérénité ! Les journées chaudes peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes sont particulièrement à risque.



Soyez prévoyant : informez-vous sur les alertes à la canicule sur MétéoSuisse.



## 1 Éviter les efforts physiques



Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.



Consommez des aliments salés après avoir transpiré.



Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.



## 2 Éviter la chaleur, refroidir le corps



Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.



Rafrâchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



Portez des vêtements aérés en matières naturelles.



## 3 Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments



Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.



Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.



Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

### Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

### Intervenir immédiatement !

- Boire beaucoup
- Rafrâchir le corps
- Trouver un endroit frais/ombragé
- S'allonger
- Appeler un médecin ou le 144 !

J'espère que ces quelques recommandations apporteront le soleil ☺

## Comment se protéger contre la canicule ?

- Préserver la fraîcheur dans les locaux, n'aérer que tôt le matin ou la nuit.
- Contrôler régulièrement la température de la peau des nourrissons et des enfants en bas âge ; au besoin, les rafraîchir doucement (douche tiède, linge humide).
- Les faire boire beaucoup (un petit verre toutes les heures).
- Servir des repas rafraîchissants, froids et légers (p. ex. melon, concombre ou autres fruits et légumes). Veiller à un apport suffisant en sel.
- Enfants malades : la diarrhée entraîne une déshydratation rapide du corps. Surveiller les signes d'épuisement, de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres. Mieux vaut prévenir que guérir : n'hésitez pas à consulter un médecin ! Pour les enfants souffrant d'asthme ou d'autres maladies durables, envisager des mesures particulières avec le médecin traitant.
- Les enfants ne sont pas contraints de rester à l'intérieur toute la journée par temps de canicule. Réserver les matinées pour les tâches physiques et les activités sportives. Les laisser jouer dans des forêts ou parcs très ombragés : les températures y sont plus supportables et le taux d'ozone plus bas.
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance dans des locaux fermés.
- Se protéger de la chaleur et du soleil à la piscine et à la plage (rester à l'ombre, vêtements, chapeau et crème solaire).
- Pour un air plus sain et des taux d'ozone plus faibles, renoncer à la voiture ou à la moto pendant les journées les plus chaudes.